

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article642>



Le Grand Tétras

- Découvrir les espèces et leurs habitats - Connaître les espèces -



Publication date: dimanche 17 janvier 2010

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Le Grand Tétrás

Le Grand tétras (*Tetrao urogallus*)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Aves, Galliformes, Phasianidae (Tetraoninae)

Sommaire

[Critères de reconnaissance mâle/femelle](#)

[Caractères biologiques](#)

[Caractères écologiques](#)

[Répartition géographique](#)

[Statut juridique](#)

[Etat des populations et menaces potentielles](#)

[Propositions de gestion](#)

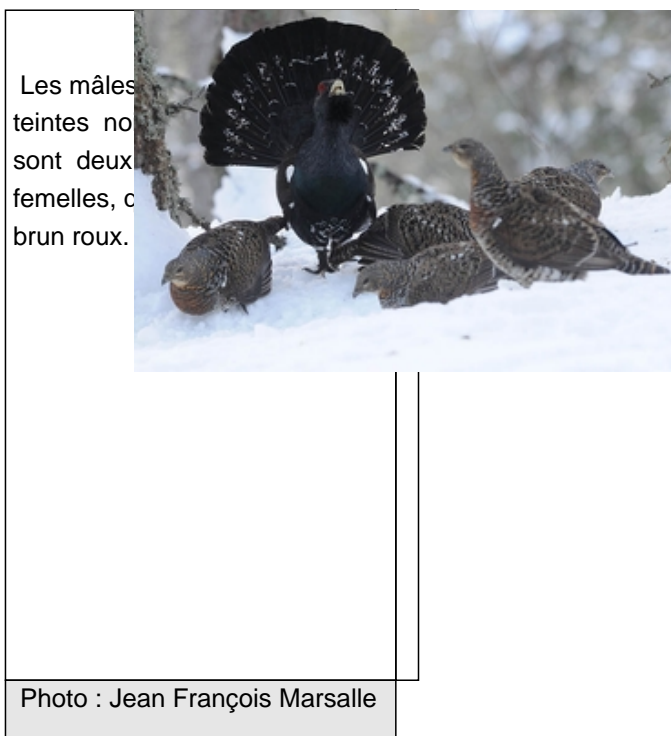
[Axe de recherche à développer](#)

[Bibliographie](#)

Deux sous espèces habitent la France : *Tetrao urogallus aquitanicus* dans les Pyrénées et *Tetrao urogallus major* plus au nord.

Critères de reconnaissance mâle/femelle

Le grand tétras est le plus gros galliforme sauvage européen, au dimorphisme sexuel très important.



La distinction entre jeunes coqs et jeunes poules est possible dès la fin de l'été, après l'apparition de plumes noires sur le dos et le cou des coqs.

Confusions possibles :

Aucune confusion possible pour les coqs. Poules plus grandes que celles du tétras lyre (*Tetrao tetrix*) et teinte générale plus rousse.

Caractères biologiques

Régime alimentaire

L'adulte se nourrit essentiellement de végétaux. Son régime alimentaire varie au fil des saisons.

De novembre à avril, il est presque uniquement constitué d'aiguilles de conifères (pin sylvestre *Pinus sylvestris*, pin à crochets *Pinus uncinata*, sapin *Abies alba*, genévrier *Juniperus communis*...) que l'oiseau peut assimiler grâce au développement remarquable de ses caeca, ramifications du tube digestif abritant une faune bactérienne capable de transformer la cellulose.

En avril-mai, l'augmentation des besoins énergétiques due aux activités reproductrices conduit le grand tétras à rechercher des aliments riches en protéines. Il consomme alors des bourgeons de hêtre (*Fagus sylvatica*), de sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) et de myrtille (*Vaccinium myrtillus*), des chatons de saules (*Salix spp.*) et de bouleaux (*Betula verrucosa* et *B. pendula*), ainsi que des inflorescences et des pousses de plantes herbacées. Son régime alimentaire se diversifie de juin à septembre avec la consommation d'environ 150 plantes herbacées différentes puis, à mesure de leur disponibilité, de baies de myrtilles, de framboisiers (*Rubus idaeus*), de sorbiers. Cette nourriture riche lui fournit l'énergie nécessaire au remplacement du plumage. L'alimentation automnale constitue une transition vers le régime hivernal. Les poussins se nourrissent d'arthropodes durant les 4 premières semaines de leur vie, puis passent progressivement à la nourriture des adultes.

Rythme d'activité

Le grand tétras est actif surtout en début et en fin de journée. A l'aube, il quitte son perchoir pour se mettre en quête de nourriture. Rassasié, il passe le reste du jour tapi dans les hautes herbes ou les buissons, sous les branches basses d'un arbre ou à nouveau perché, suivant la saison. Cette longue période de repos est souvent entrecoupée de brèves périodes d'activité consacrées à s'alimenter et à prendre des bains de poussière. En pleine saison de reproduction, les mâles commencent à chanter une heure avant le lever du soleil et peuvent demeurer sur l'arène pendant une à huit heures, selon les conditions atmosphériques, le nombre de congénères, la présence ou l'absence de poules. L'activité de chant reprend généralement le soir, mais elle est plus courte. Contrairement aux adultes, les poussins se nourrissent presque tout le jour, soit près de 16 heures en juillet lorsque la température est suffisante. Par mauvais temps, ils peuvent demeurer longtemps sous la poule au lieu de s'alimenter.

Des pertes importantes peuvent alors survenir.

Les mâles ont tendance à défendre un territoire de reproduction le plus près possible de leur lieu de naissance, et à retourner sur ce site de naissance pour la mue estivale, tandis que les poules se fidélisent sur des sites d'hivernage et de reproduction plus éloignés du lieu de leur naissance, et effectuent durant leur vie une migration saisonnière entre ces deux sites, parfois distants de plusieurs kilomètres.

Reproduction et survie

- Espèce polygame, l'âge de maturité sexuelle et sociale des coqs est de 2 à 4 ans, tandis que les poules se reproduisent dès l'âge de un an.
- En moyenne, la ponte comporte 6,5 oeufs (sous espèce aquitanicus) ou 7,5 oeufs (sous espèce major) ; à la fin août, environ 30% des poules mènent une nichée comptant en moyenne 2,3 jeunes, soit un indice de reproduction moyen de 0,7 jeunes élevés par poule.
- L'espérance de vie peut atteindre 15 à 20 ans chez les coqs, un peu moins chez les poules. Le taux de survie annuel est de 70 à 90 % chez les mâles et 60 à 80 % chez les femelles. Le taux de survie des jeunes entre la mi-août et le mois de mai suivant est de l'ordre de 35 %.

Caractères écologiques

Dans les Vosges, le grand tétras vit entre 400 et 1 200 m d'altitude. La majorité de ses habitats sont constitués de vieilles futaies de sapin, d'épicéa (*Picea excelsa*) de hêtre et de pin sylvestre ainsi que des landes montagnardes et subalpines surmontant ces peuplements.

Dans le Jura, les grand tétras fréquentent les prés-bois d'épicéa, les forêts sur lapiaz, les renversées de chablis, et quelques boisements subalpins du département de l'Ain. On le trouve entre 800 et 1 600 m d'altitude.

Dans les Pyrénées, les habitats utilisés sont très diversifiés : on le trouve dans des hêtraies, des sapinières, des sapinières et des hêtraies pures, des pineraies de pins à crochets sur sol acide mais aussi calcaire, des pineraies de pins sylvestre sur raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*), des pineraies sylvestres sur sol acide, des chênaies à chênes sessile (*Quercus petraea*), à partir du moment où ces forêts présentent, sur tout ou partie de leur surface, un couvert assez clair pour qu'une végétation de sous bois s'y développe.

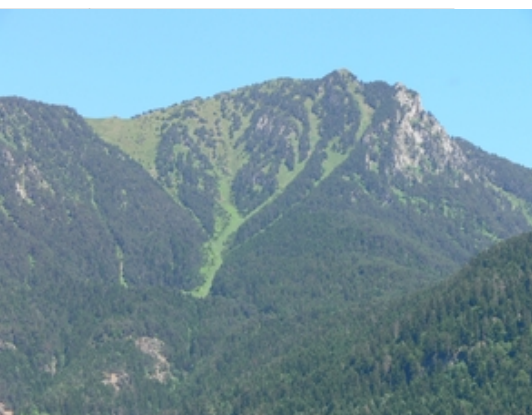


Photo : Emmanuel MENONI



Les formations pionnières proches de la lisière supérieure des forêts, ainsi que les landes subalpines à rhododendron (*Rhododendron ferrugineum*), myrtille et genévrier sont également de très bons habitats. La majorité des effectifs y vit entre 900 et 2 400 m d'altitude.

Photo : Emmanuel MENONI

En hiver, le grand tétras limite au maximum ses déplacements. Il recherche alors des peuplements clairs, comprenant des pins (sylvestres ou à crochet), ou, à défaut, des sapins, situés en position dominantes (haut de versant, mamelons, ruptures de pentes...).

Les nichées recherchent des faciès de végétation qui présentent une strate basse plutôt fermée, souvent comprenant beaucoup d'éricacées, dont la hauteur soit comprise entre 25 et 80 cm de haut, riches en insectes : ces faciès se trouvent dans des parties très ouvertes des forêts, dans des couloirs d'avalanches, des landes situées de part et d'autre de la lisière supérieure de la forêt, ou dans des trouées naturelles ou provoquées par des travaux sylvicoles.

Répartition géographique

Espèce paléarctique habitant le nord de l'Eurasie, de l'Ecosse jusqu'en Sibérie et en Chine, avec des populations isolées en Europe centrale et méridionale.

En France, les données les plus récentes attestent de la présence régulière de l'espèce, au cours de tout ou partie de son cycle annuel, sur 458 communes réparties sur six départements pyrénéens, le département alpin de la Haute Savoie, trois départements de la chaîne du Jura, sept départements du massif vosgien, et le département de la Lozère dans le massif central, au cours de la décennie 1990-99. La population de Lozère, qui résulte d'une tentative de réintroduction, comporte un effectif très restreint (inférieur ou égal à 30 adultes).

Distribution de l'espèce en France

L'aire de présence du grand tétras est à peu près stable depuis trente ans dans les Pyrénées ; elle a régressé jusqu'à une quasi-extinction en Haute Savoie ; dans le Jura, après une forte régression antérieure à 1990, elle est restée stable depuis ; dans les Vosges, elle régresse continuellement depuis 30 ans, en particulier sur ses marges, et tend en outre à se fragmenter de plus en plus ; elle est très restreinte en Lozère, bien que l'on observe des oiseaux erratiques sur une aire qui s'étend sur trois départements.

Statut juridique

- Directive oiseaux : annexe I (JO du 8 mai 1991) et annexe II, partie 2 et annexe III, partie 2 (JO du 30 juin 1994).
- Convention de Berne : annexe III (JO du 18 juillet 1999).
- Chasse autorisée : en Autriche, en Biélorussie, en Bosnie, en Bulgarie, en Finlande, en France, au Kazakhstan, en Norvège, en Roumanie, en Russie, en Slovaquie, en Suède.

Mesures réglementaires prises en faveur de l'espèce

Au plan national, la sous espèce T. u. major, habitant les massifs montagneux de l'est de la France, est classée espèce protégée depuis 1985, par la loi n° 76-629 sur la protection de la nature (mesure reconduite en 1991 pour une durée indéterminée). La chasse de l'espèce dans ces régions avait été suspendue en 1967 en Haute Savoie, en 1973 et 1974 dans les départements du Jura et des Vosges respectivement.

La chasse du grand tétras est interdite dans les Cévennes, (Lozère et départements limitrophes), où l'espèce a été réintroduite.

Dans les Pyrénées, seuls les coqs maillés peuvent être chassés, les femelles sont protégées.

La chasse du grand tétras peut être autorisée du 3ème dimanche de septembre au 11 novembre (art. R224.5 du code rural), mais la réglementation diffère selon les départements. Les mesures suivantes ont été prises à l'initiative des préfets :

- Limitation de la période et/ ou des jours de chasse ; ouverture tardive afin de tenir compte du développement des jeunes de l'année ;
- Suspension annuelle du tir de l'espèce, en fonction du succès de la reproduction, (tous départements),
- Plan de chasse légal depuis 1990 (Pyrénées Orientales, Aude ; dans ce dernier département, du fait de la faible taille de la population de grand tétras, l'attribution est nulle depuis 1990 ;), plan de chasse légal également en Haute-Garonne depuis 2009 Plan de chasse légal dans les Forêts Domaniales de l'Ariège. Tir interdit sur les Forêts Domaniales des autres départements ;
- Plan de chasse légal dans plusieurs Groupements d'Intérêt Cynégétique, deux dans l'Ariège, un dans les Hautes Pyrénées ;
- Prélèvement maximum autorisé de deux coqs par chasseur et par an dans le département de l'Ariège, un dans les départements de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées ;
- Plan de chasse contractuel (entre la Fédération Départementale des Chasseurs et les sociétés de chasse)

depuis 2007 en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées ;

- Tir interdit dans le Parc National des Pyrénées, de nombreuses réserves de chasse, et de nombreuses communes sur lesquelles les densités sont faibles ; l'ensemble des zones où la chasse du grand tétras est interdite totalise plus de la moitié de l'aire de répartition pyrénéenne de l'espèce.

La commercialisation est interdite (arrêté ministériel du 20/12/83), et la chasse ferme par temps de neige. Depuis 1998, les chasseurs doivent obligatoirement déclarer les oiseaux prélevés sur un carnet de prélèvement

Etat des populations et menaces potentielles

Tendance des effectifs

Les effectifs de grand tétras en France sont évalués actuellement à 4 000 - 5 500 adultes avec 3 500 à 5 000 oiseaux dans les Pyrénées, 300 dans le Jura, 200 dans les Vosges, et 30-50 dans les Cévennes.

Dans les Pyrénées, le suivi de 19 places de chant dénombrées pendant au moins six printemps montre :

- une augmentation significative des effectifs dans 2 cas
- une diminution significative dans 11 cas
- une stabilité au plan statistique pour les 6 autres cas (avec toutefois une tendance négative pour 4 de ces cas)

Sur 4 forêts pyrénéennes dans lesquelles se trouvent 11 places de chant suivies durant au moins six printemps, les effectifs de 2 d'entre elles, totalisant 7 places de chant, accusent une régression au plan statistique ; aucune tendance ne peut être décelée sur les 2 autres, qui comprennent 4 places de chant.

Cette tendance au déclin sur plus de la moitié des places de chant affecte des zones situées dans l'ensemble de l'aire de répartition pyrénéenne du grand tétras, aussi bien dans sa marge que dans des unités à forts effectifs situées au coeur de cette aire.

Dans le Jura, le suivi de 28 places de chant entre 1991 et 1999, appartenant à 7 populations distinctes (4 côté français, 3 côté suisse), indique une diminution significative des effectifs sur 5 de ces populations, pas de tendance au plan statistique sur une population, et une augmentation significative sur la dernière d'entre elles.

Dans les Vosges, l'analyse du suivi de 24 places de chant entre 1983 et 1997, réparties sur 8 zones géographiques distinctes fait apparaître un déclin significatif sur 3 d'entre elles, une stabilité suivie d'un déclin sur 4 autres, et une stabilité sur la dernière de ces zones.

Statut de conservation

- CMAP 4 (espèces dont la Conservation Mérite une Attention Particulière en France) ; la catégorie 4 regroupe les espèces considérées comme « en danger » ou « vulnérables ».
- Europe : « espèce non vulnérable » classement « Species of European Conservation Concern », « espèce d'intérêt communautaire ».
- IUCN 1996 : Lower risk (least concern). En d'autres termes, il n'y a pas de danger immédiat de disparition au plan mondial, ni au plan européen, mais la situation en France est plus critique.
- Une Stratégie Nationale pour la conservation de cette espèce est en cours de rédaction par le MEEDDM

Menaces

La chasse :

A l'échelle des Pyrénées françaises, les prélèvements légalement réalisés et déclarés au cours des saisons de chasse 2005 à 2009 ont varié de 18 à 40 coqs par an, ce qui, compte tenu des indices de reproduction enregistrés par l'O.G.M. au cours de ces mêmes années, représente moins de 2% du nombre de coqs (jeunes + adultes) présents à l'ouverture de la chasse.

Cette proportion se situe au-dessous du prélèvement biologiquement admissible pour le maintien des populations, au moins les années de bonne reproduction. Selon les dispositifs actuellement en vigueur, les années de faible reproduction (<1 jeune/poule), les prélèvements sont interdits. Localement, l'effet de la chasse a conduit dans un passé récent à des densités plus faibles que dans des forêts non chassées, en particulier lorsque l'accessibilité des forêts est favorisée par la voirie forestière ou pastorale.

Le braconnage :

Le braconnage des coqs chanteurs, de même que le tir illégal de coqs et de poules en automne et début d'hiver subsistent localement, dans tous les départements pyrénéens. Leur importance est, naturellement, très difficile à évaluer, mais pourrait être non négligeable dans certaines forêts.

Les pathologies :

L'incidence des maladies infectieuses et parasitaires sur le grand tétras est vraisemblablement très limitée. Une étude en cours dans les Pyrénées suggère un taux d'infestation par des coccidies, des cestodes et des nématodes plus fort chez des coqs dont la place de chant se situe à proximité d'une route forestière, par rapport à ceux dont l'environnement en est dépourvu ; cela pourrait être la conséquence des stress induits par les activités humaines qu'entraîne la présence des pistes, et/ou aux lâchers de gibier d'élevage (faisans, perdrix) à partir de ces pistes, qui représentent un risque de contamination important.

La prédation :

La prédation sur les pontes et les jeunes de grand tétras, en particulier par la martre (*Martes martes*) et le renard (*Vulpes vulpes*) est le facteur limitant principal du succès de la reproduction. Le sanglier (*Sus scrofa*) en densités importantes est un prédateur des pontes et des jeunes poussins. Mais on manque encore de preuves scientifiques de l'impact de cette espèce sur la démographie du grand tétras. La prédation par des rapaces et des mammifères est aussi la principale cause de mortalité des adultes. Son impact sur les effectifs de reproducteurs au printemps demeure difficile à évaluer.

Les infrastructures et la fréquentation touristique :

L'implantation des domaines skiabiles alpins ou nordiques (routes d'accès, bâtiments, pistes, remontées mécaniques, dispositifs de déclenchement des avalanches...) est à l'origine d'une perte importante et/ou du fractionnement des habitats favorables, ainsi que de dérangements hivernaux par les skieurs, surfeurs, randonneurs en raquettes, explosifs destinés au déclenchement des avalanches...entraînant une diminution significative, voire une extinction locale, des effectifs de grand tétras.

La mortalité des oiseaux dans les câbles de remontées mécaniques, les câbles d'alimentation électriques et les « catex » se révèle localement importante, en tout cas suffisamment pour impacter négativement la dynamique de population.

La voirie forestière et pastorale est souvent associée à une régression du grand tétras, car, outre une intensification de la sylviculture affectant parfois la qualité des habitats, elle entraîne une augmentation presque systématique des activités touristiques, et de la pression de chasse. Les activités touristiques estivales (randonnée, vélo tout terrain...) sont sans doute moins préjudiciables au grand tétras que celles qui se pratiquent en hiver, sauf dans les cas de fréquentation massive et non canalisée.

Dégradation et modification des habitats :

La dégradation et la modification des habitats a été un facteur majeur du déclin du grand tétras observé en France depuis 50 ans. Parmi les plus importantes, on peut citer :

- la fermeture des milieux, qui peut résulter de multiples causes dont les principales sont :

- le déclin ou l'arrêt du pâturage en forêt,
- l'intensification de la sylviculture, (plantations à forte densité, conversion des peuplements en futaie régulière à « groupe de régénération strict », rajeunissement des peuplements...), toutes pratiques qui conduisent en général à une fermeture plus ou moins totale de la canopée et à un étouffement de la végétation du sous bois.

- la dégradation ou la destruction des strates basses indispensables aux nichées (cas de densités excessives d'ongulés domestiques ou sauvages, de broyage ou d'écobuage des landes supra forestières).

En outre, la pose de grillages pour protéger certaines parcelles des dégâts des cerfs, ainsi que la mise en place de clôtures sont des causes de mortalité importantes pour les grand tétras.

Les conditions météorologiques et leurs changements :

Les conditions météorologiques durant la période de reproduction (de la période précédant la ponte aux premières semaines de vie des jeunes) influent fortement sur le succès de la reproduction.

En Ecosse, une augmentation des précipitations et une diminution des températures durant la période de reproduction au cours des dernières décennies est une explication majeure du déclin des populations, à cause de l'effet de ces changements sur la productivité des poules.

Dans les massifs montagneux français, les données de la Météorologie Nationale font aussi état de récents changements dans les conditions atmosphériques estivales, alors que parallèlement, on assiste à une diminution significative du succès de la reproduction, sur les versants français et espagnols du massif pyrénéen, et dans le Jura.

Ainsi, il est probable que, comme pour l'Ecosse, les changements climatiques en cours jouent un rôle déterminant dans le devenir des populations.

En outre, des analyses récentes montrent que les grand tétras se reproduisent de plus en plus tôt avec comme conséquence, au moins certaines années, un pic des éclosions qui tombe sur des épisodes météorologiques très instable, dangereux pour les poussins fraîchement éclos.

Propositions de gestion

Propositions par rapport au biotope

- Prendre en compte de façon systématique les exigences de l'espèce sur l'ensemble de son aire de répartition, et en particulier sur ses sites vitaux (places de chant, zones d'hivernage, de nidification et d'élevage des jeunes).
- Eviter la fermeture excessive des peuplements à long terme ou favoriser leur ouverture, de toutes les manières possibles, en utilisant des processus sylvicoles appropriés, ou par une utilisation raisonnée du pâturage.
- Rechercher, quand cela est possible, une structure forestière irrégulière ; favoriser le mélange des essences. Maintenir les densités d'ongulés sauvages et domestiques à des densités telles que la végétation de sous bois ne soit pas rasée, en évitant au maximum les engrillagements et clôtures.
- Conserver au moins 30% des landes supra forestières la surface non broyée ou brûlées lors des améliorations pastorales situées dans des sites à grand tétras, et épargner les pins lors des écobuages.

Propositions par rapport aux dérangements

- Dans et en périphérie des domaines skiabiles alpins ou nordiques, la mise en défend totale de zones d'hivernage permet aux oiseaux de se maintenir même à faible distance des aménagements.
- Dans tous les cas de création de nouveaux aménagements et accès carrossables, ainsi que lors du balisage de sentiers, les emprises et tracés devraient respecter les zones d'hivernage.
- Il importe également de ne pas favoriser les activités hors piste, comme cela se pratique de plus en plus au moyen de systèmes de déclenchement des avalanches à distance tels que les « catex » et les « gazex », dont les explosions répétées perturbent en outre profondément les oiseaux. En outre, les « catex » sont une cause de collision mortelle.
- L'usage de la voirie forestière et pastorale doit être réservée aux usages professionnels.
- Le débardage par câble peut constituer une alternative efficace à la création de voirie.
- Le débardage par câble évite la construction de routes forestières dans l'habitat du grand tétras

Propositions relatives à la chasse

Lorsqu'une exploitation cynégétique des populations est possible, l'application d'un plan de chasse permet de contrôler le taux de prélèvement. L'identification individuelle des oiseaux légalement prélevés est de nature à faciliter la répression du braconnage et du trafic d'oiseaux. Les quotas sont à déterminer, chaque année, en fonction du nombre de coqs présents à l'ouverture de la chasse et du succès de la reproduction. Les effectifs de mâles adultes peuvent être estimés sur la base des dénombrements au chant réalisés en mai et d'un taux de survie, entre le printemps et l'automne, de 90%. Le nombre de coqs de l'année est évalué en fonction de l'indice de reproduction (nombre de jeunes par poule adulte) observé sur des sites de référence décomptés au chien d'arrêt en août, en considérant un rapport des sexes équilibré. Les prélèvements ne sont possibles sans risques pour la stabilité des effectifs que si la reproduction excède un jeune par poule adulte ; ils ne doivent pas excéder 5 à 15% lorsque la reproduction est moyenne (1 à 1,8 jeunes par poule), et 15 à 20% en cas de bonne reproduction (plus de 1,8 jeunes par poule). Aux quotas ainsi obtenus, il convient de plus de retrancher 30% pour tenir compte des oiseaux blessés et non retrouvés.

Outre les années d'échec de la reproduction, les prélèvements devraient être suspendus lorsque la tendance des effectifs indique une régression marquée, ou lorsque les densités sont jugées trop faibles.

Exemples de sites sur lesquels des mesures de gestion ont été mises en oeuvre :

- **Plan de chasse** : voir mesures réglementaires ci-dessus.

- **Stratégie nationale sur le grand tétras**, qui doit se décliner en plans d'action régionaux à partir de 2011, devrait accélérer les actions en cours et la prise en compte des exigences de l'espèce dans les décisions d'aménagement, au

niveau national. Un tel plan est déjà en oeuvre en Midi-Pyrénées depuis 2006

- **Prise en compte de l'espèce dans la gestion forestière**, mesures pouvant avoir un impact sur l'ensemble des habitats du grand tétras : Prise en compte de plus en plus importante des exigences du grand tétras, grâce à l'application d'une directive de gestion sylvicole sur 12500 ha de forêts domaniales des Vosges, et à deux guides spécifiques, l'un pour le Jura, l'autre pour les Pyrénées, qui ont été rédigés pour les forêts publiques. Prise en compte du grand tétras et d'autres enjeux environnementaux avec les schémas de desserte ou de mobilisation des bois.

- **Prise en compte de l'espèce dans la gestion forestière**, mesures ou actions engagées spécifiquement pour le grand tétras :

+ Espaces protégés :

Sur chacun des massifs montagneux français où vivent des grand tétras, un certain nombre de réserves naturelles, de réserves biologiques ou d'arrêtés de protection de biotope ont été constitués pour la conservation du grand tétras. Différentes ZPS ont un fort volet grand tétras, dans le Jura, les Vosges et les Pyrénées, avec en particulier des mesures de conservation et d'amélioration de l'habitat.

+ Amélioration de l'habitat :

- La création de plusieurs centaines de trouées à myrtilles réparties sur différentes forêts pyrénéennes permet la réhabilitation de sites vitaux où le peuplement forestier trop dense étouffe la myrtille ; parfois on a utilisé le pâturage pour les maintenir ouvertes à long terme. Dans au moins une d'entre elles (Réserve Nationale d'Orlu), on a pu mettre en évidence une réelle efficacité de cette action.

- Des éclaircies précoces dans le but d'éviter l'étouffement de la végétation du sous bois, et parfois d'obtenir une structure irrégulière dans des jeunes peuplements, ont été conduites dans les quatre massifs montagneux abritant des grand tétras, sur plusieurs milliers d'ha.

- Des plantations d'essences favorables au grand tétras (pins sylvestres, pins à crochet, feuillus à fruits) ont été, et sont réalisées à son intention ; par exemple, environ 80 000 plants ont ainsi été introduits dans les Vosges de 1990 à

1994, 18 ha de placeaux de pins sylvestres dans les Cévennes, et un assez grand nombre de tels placeaux dans les Pyrénées (inventaire en cours dans les Pyrénées, par l'O.G.M.).

- Le débroussaillage en mosaïque de landes excessivement fermées par rhododendron a été pratiqué sur quelques centaines d'ha de forêts pyrénéennes, afin de restaurer leur potentiel attractif pour les poules reproductrices. Dans au moins un cas (Forêt Domaniale du Val de Galbe, un effet très positif de ces travaux a été mis en évidence.

- L'installation de « parquets d'attente » et d'« îlots de vieillissement », sur plusieurs milliers d'ha dans les Vosges, les Pyrénées et les Cévennes, permettent de maintenir des portions de forêts à des stades sylvigénétiques les plus âgés, qui correspondent le plus souvent à l'optimum pour cette espèce.

Le programme Interreg Gallipyr (2008-2011) va permettre de développer plusieurs actions de fond et ponctuelles sur le thème de l'habitat, sur les deux versants de la chaîne pyrénéenne.

- Mesures visant à limiter le dérangement :

La chasse photographique du grand tétras a été interdite par des arrêtés préfectoraux dans les massifs des Vosges et du Jura, ainsi que dans les départements de l'Aude et des Pyrénées orientales. Dans les « zones d'action prioritaires » vosgiennes, (3 % des forêts de ce massif), on a décidé un « gel routier et touristique », en 1991, ainsi que la mise en défend contre toute pénétration humaine de certains sites vitaux, sur des surfaces très limitées.

Des expérimentations de mise en protection au moyen de barrière de bois contre le ski hors piste sont menées dans la station de ski de Superbagnères (31), avec des résultats encourageants. La prise en compte des sites vitaux du grand tétras dans les projets de création de voirie a progressé rapidement ces dernières années, au point que certains projets ont été purement et simplement ajournés (ex. dans les départements 31, 65, 64) ; dans d'autres cas, des procédés de débardage alternatifs ont été employés (départements 09,31, 64, 64)

Le programme Interreg Gallipyr a inclus une action sur ce thème (identification des zones à problème, expérimentation de solutions) pour la chaîne pyrénéenne.

► **Mesures propres à limiter la mortalité accidentelle et artificielle** : Un programme d'identification et de visualisation des câbles meurtriers pour les galliformes de montagne, dont le grand tétras, est en cours par les partenaires de l'O.G.M. dans les Pyrénées. Ce programme a été doté de moyens grâce au programme Interreg Gallipyr. Tous les câbles potentiellement meurtriers des Pyrénées sont désormais cartographiés, et leur visualisation a démarré ; de même, grâce à l'Ogm et au programme Gallipyr, un programme équivalent sur les clôtures dangereuse a été mis en oeuvre. Les agents de l'état en charge de la répression du braconnage, en particulier ceux de l'ONCFS, effectuent chaque printemps des opérations de surveillance sur ou à proximité des places de chant. Lors des missions de police effectuées en période de chasse, certaines opérations visent également le tir illégal de grand tétras.

Evaluation des impacts économiques des mesures de gestion prises en faveur de l'espèce

Le coût des actions de type « génie écologique », tels que la création de clairières, les dépressages très précoces, ou le débroussaillage du rhododendron, est trop élevé pour que ces opérations soient une solution de conservation à l'échelle de vastes populations : en effet, le coût des clairières à myrtille en montagne est de l'ordre de 8 000 à 10 000 Euros par ha travaillé, celui des dépressages varie de 1 500 à 2 300 Euros par ha dans le hêtre, de 500 à 1 000 Euros par ha pour des résineux, et celui des débroussaillages de rhododendron, de 760 à parfois plus de 5 500 Euros par ha. Ces actions doivent être ciblées sur des sites stratégiques (zones de « stock » important, corridors...et servir de base à la réflexion pour la gestion ordinaire des forêts.

Il est par contre extrêmement difficile d'évaluer le coût de la prise en compte des exigences du grand tétras dans la gestion forestière d'une façon globale, qui dépend beaucoup du contexte local, et est souvent associé à la prise en compte d'autres enjeux. Le traitement des forêts dans un sens favorable au grand tétras ne doit pas être associé à des contraintes supplémentaires systématiques pour le gestionnaire, puisque, dans nombre de cas, c'est la gestion couramment mise en oeuvre qui a permis de maintenir, voire d'améliorer les habitats de l'espèce (ex. des prés-bois jurassiens, ou de très nombreuses futaies irrégulières à gros bois des Pyrénées).

En outre, étant donné la qualité de plus en plus démontrée de cet oiseau comme indicateur de diversité biologique forestière, ainsi que le développement croissant des concepts de « gestion durable » et de « gestion multifonctionnelle », sa prise en compte dans la gestion des espaces forestiers montagnards peut être considérée comme un des moyens d'atteindre ces objectifs.

Axes de recherches à développer :

- Pour affiner la définition des mesures de gestion, il serait souhaitable d'améliorer nos connaissances sur les capacités de dispersion des jeunes, lors de leur dispersion natale.
- La cartographie des noyaux de population les plus déterminants pour la conservation de l'espèce nécessite encore des recherches sur l'organisation de ces noyaux en « métapopulation » ; cette cartographie est à mettre en rapport avec les connaissances acquises sur la capacité de dispersion natale chez cette espèce.
- Des recherches sont encore nécessaires pour préciser l'impact de la prédation et des dérangements d'origine anthropiques.
- Les relations entre les changements climatiques et le succès de la reproduction nécessitent des recherches supplémentaires.
- Enfin, la valeur du grand tétras comme indicateur de la diversité biologique des forêts de montagne doit être testée de façon plus approfondie, à plusieurs échelles (forêt, unité naturelle, région biogéographique).

Bibliographie

MÉNONI E. 1 994a. Statut et facteurs limitant des populations de grand tétras (*Tetrao urogallus*) : synthèse bibliographique. *Gibier Faune Sauvage, Game Wild.* Vol. 11 (hors série Tome 1), p. 97- 158.

MÉNONI E. 1 994b. Plan de restauration du grand tétras (*Tetrao urogallus*) en France. In : Plans de restauration de quelques galliformes européens : gélinotte, grand tétras, tétras- lyre et perdrix bartavelle. *Gibier Faune Sauvage, Game Wild.*, 11 (Hors série, Tome 1) : 97- 158.

MENONI E. & CORTI R. 2000. Le grand tétras. ONCFS. Brochure technique 27. 36 p.

[retour haut de page](#)